

Le 3 mars 2011

## ***Plainte contre le Wall Street Journal :*** **Alstom satisfait de la décision du tribunal**

Le Wall Street Journal a publié en 2008 une série d'articles mettant gravement en cause Alstom, en alléguant que l'entreprise avait mis en place un vaste système de corruption d'agents publics. Considérant que cette allégation, avancée sans la moindre preuve, portait un préjudice grave à son image et à ses relations commerciales, Alstom avait porté plainte en septembre 2008 contre l'auteur de ces articles pour diffamation.

Dans son jugement du 1<sup>er</sup> mars 2011, le tribunal correctionnel de Nanterre confirme que cette allégation revêtait bien un « *caractère diffamatoire* » et souligne qu'« *aucune des nombreuses pièces versées* (par la défense de l'auteur) *ne rapporte la preuve de l'existence d'un système de corruption* » au sein d'Alstom. L'auteur de ces articles est cependant relaxé aux motifs de sa « *bonne foi*. »

Alstom a constamment soutenu que les articles du Wall Street Journal ne reposaient que sur des suppositions non démontrées et sans cesse rappelé son engagement pour le strict respect des règles d'éthique rigoureuses qu'elle a mises en place. L'entreprise considère donc que ce jugement lui donne raison sur le fond et ne fera pas appel.

### **Contacts Presse**

Philippe Kasse, Stéphane Farhi - Tél +33 1 41 49 29 82 /33 08  
[philippe.kasse@chq.alstom.com](mailto:philippe.kasse@chq.alstom.com), [stephane.farhi@chq.alstom.com](mailto:stephane.farhi@chq.alstom.com)

### **Relations Investisseurs**

Emmanuelle Châtelain, Juliette Langlais - Tél : + 33 1 41 49 37 38 / 21 36  
[emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com](mailto:emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com), [juliette.langlais@chq.alstom.com](mailto:juliette.langlais@chq.alstom.com)

**Internet** [www.alstom.com](http://www.alstom.com)